



Caisse des Écoles
DU 17^e ARRONDISSEMENT
DE PARIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-267500379-20250616-D2025-10-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2025

N° D2025-10

Le Comité de gestion

Dans sa séance du 16 juin 2025

Présidée par M. Geoffroy BOULARD,
Maire du 17^{ème} arrondissement,
Président de la Caisse des écoles

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi du 2 Mars 1982 modifiée par la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes et au contrôle administratif ;
Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;
Vu le décret n°83-838 du 22 septembre 1983 portant modification du décret n°69-977 du 12 septembre 1960 relatif aux caisses des écoles ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Caisse des Ecoles du 17^e et le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 du budget principal de la Caisse des Ecoles ci – annexé

DELIBERE

Article 1^{er} :

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles du 17^e arrondissement constate les identités de valeurs avec les indications du Trésorier Principal relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 2 :

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles du 17^e arrondissement, approuve le Compte Financier Unique 2024 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice

		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2024
		14 005 191.67 €	14 146 867.23 €	141 675,56 €
REALISATION DE L'EXERCICE	<i>Section de Fonctionnement</i>			
	<i>Section d'Investissement</i>	418 146,49 €	452 694,42 €	34 547,93 €
A REPORTER SUR L'EXERCICE 2025		Résultats cumulés au 31/12/2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultats à reporter au 01/01/2025
	<i>Section de Fonctionnement</i>	1 792 600.12 €	141 675.56 €	1 934 275.68 €
	<i>Section d'Investissement</i>	1 133 265.59 €	34 547.93 €	1 167 813.52 €

Article 3 : Copie de la présente sera adressée à :

- Préfecture de Paris – Bureau du contrôle de légalité,
- la Trésorerie Principale de Paris.

Fait à Paris, le 16 juin 2025
Acte certifié exécutoire

